



LUNDI 21 JANVIER 2019

Motion de la Commission Exécutive de l'Union Départementale CGT des Hautes Pyrénées à l'attention de la Commission Exécutive Confédérale :

Depuis le 17 novembre, les "gilets jaunes" ont lancé un mouvement de lutte contre la vie chère et pour le pouvoir d'achat. Celui-ci s'installe à l'évidence dans la durée dans le pays, en dépit de tous les discours médiatiques ou du pouvoir.

Des militants et adhérents de la CGT sont présents dans ce mouvement depuis le début et la convergence entre « gilets rouges » et « gilets jaunes » s'est construite progressivement, à la base, et selon des réalités différentes dans les territoires.

Après avoir accueilli favorablement un mouvement qu'il considérait comme anti-fiscal et conforme aux canons de l'ordre néo-libéral, le gouvernement est désormais confronté aux attentes de justice sociale et fiscale qui rejettent radicalement sa politique.

Face à celles et ceux qui se battent simplement pour avoir le droit de vivre dignement de leur salaire, le gouvernement se livre à une répression implacable et inconnue depuis plus de 50 ans. Il faut en revenir aux manifestations du 17 octobre 1961 et de Charonne en février 1962 pour retrouver un tel acharnement sur des manifestants.

Depuis le début du mouvement les statistiques officielles dénombrent ainsi : plus de 5000 gardes à vue, 4000 réponses pénales, 216 incarcérations ainsi que des mutilés, des éborgnés, des mains arrachées, plus de 1700 blessés. Le 1er décembre, les forces de l'ordre ont ainsi tiré 10 000 lacrymogènes à Paris, soit une par manifestant si l'on se fie aux chiffres de la police. La violence de l'Etat est sans limite, il faut la stopper.

La répression est telle, qu'Amnesty International ou l'Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture et de la Peine de Mort (ACAT) ont communiqué récemment pour condamner les méthodes de maintien de l'ordre de la police française mandatée par le gouvernement.

Le Défenseur des Droits dans un rapport de décembre 2017 (« [Le maintien de l'ordre au regard des règles de déontologie](#) ») concluait déjà à une dérive dans la doctrine française du maintien de l'ordre qui se soldait par une militarisation croissante de celle-ci et aux dangers pour le droit de manifester et l'intégrité physique et psychologique des manifestants. La CGT avait d'ailleurs dénoncé ces dérives lors des mobilisations contre la loi Travail en 2016.

Le Premier Ministre s'est livré le 7 janvier dernier à une nouvelle escalade autoritaire digne de la loi anti-casseurs des années 70 en annonçant la présentation d'un projet de

loi qui reprend la proposition de loi sénatoriale du groupe « Les Républicains » que le gouvernement avait pourtant rejeté à l'automne 2018.

Ce projet aboutirait en fait clairement à une criminalisation du droit de manifester.

La CGT a dénoncé à juste titre le 14 janvier ces entraves au droit de manifester et les graves dangers pour les libertés publiques qui découleraient de l'application de ce projet de loi scélérat.

La CGT doit également dénoncer avec la plus grande fermeté les violences policières en cours depuis le 17 novembre 2018 et demander une amnistie pour celles et ceux qui, dans la plupart des cas, ont fait l'objet de lourdes condamnations en comparution immédiate, procédures dont nous connaissons les entraves aux droits de la défense qui les caractérisent.

Par ailleurs et s'agissant du mouvement « Gilets Jaunes » proprement dit, si la CGT a dénoncé à juste raison l'instrumentalisation qui en était faite par les partis et organisations d'extrême droite, condamnant les propos racistes, antisémites, sexistes, xénophobes, antisémites qui avaient pu être tenus sur des ronds-points ou des rassemblements, nous constatons aujourd'hui que dans la structuration qu'ils ont engagé les « gilets jaunes » s'attachent à rejeter ces attitudes et propos inqualifiables qui sont le fait d'une minorité.

Les mobilisations des 5 et 12 janvier dernier ont en outre réaffirmé l'ancrage d'un mouvement dans la durée.

Emmanuel Macron et son gouvernement tentent désormais d'euthanasier la mobilisation en proposant un « grand débat national » dont les contours sont déjà fixés pour éviter toute remise en cause de la politique menée depuis des décennies et approfondie depuis l'élection présidentielle de 2017.

Dans ce contexte, il est urgent que la CGT vienne renforcer le mouvement social combatif initié le 17 novembre.

L'appel de la CGT aux salariés, retraités, précaires et privés d'emplois aux manifestations et actions le samedi ne pourra que renforcer et faciliter les conditions de la réalisation d'un large mouvement de grève interprofessionnel en partant des assemblées générales sur les lieux de travail qui décideront collectivement des revendications des travailleurs.euses.

**SOLIDARITE et UNITE d'ACTION avec les GILETS
JAUNES LES SAMEDI !**

**ASSEMBLEES GENERALES PARTOUT POUR
CONSTRUIRE UNE MOBILISATION
INTERPROFESSIONNELLE D'AMPLEUR
ET UN TOUS ENSEMBLE !**